est commencée, et suivant les résultats qu'elle donnera, l'administration agira.

L'incident est clos.

La loi militaire

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi organique militaire, concernant le recrutement, l'art. 4 est adopté avec la modification proposée à la séance précédente par M. Humbert.

L'article 6 l'est également, d'après une nouvelle rédaction proposée par la commission, après un échange d'observations entre MM. Paris et Clamageran.

Les articles réservés, lors de la dernière séance, sont adoptés.

M. le marquis de Carne. — Je viens, au nom de M. Biré et au mien, soumettre au Sénat des modifications de nature à simplifier le fonctionnement de la loi et en rendre l'application plus équitable.

En adoptant les dispositions que nous avons l'honneur de vous proposer, on mettra les fonctionnaires à l'abri de toute suspission, les opérations du conseil de révision seront écourtées.

Je demande au Sénat d'adopter notre contre-projet.

M. le général Deffis, rapporteur. — Au nom de la commission tout entière, je déclare repousser le renvoi à la commission du contre-projet de M. le marquis de Carne.

Après des observations du général Campenon, du colonel Méinadier, et de M. Lourties, par 174 voix contre 99 le contre-projet de M. le marquis de Carne est renvoyé à la commission.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Séance du jeudi 21 juin 1888.

Présidence de M. Méline, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Peytral, Ministre des finances. — J'ai l'honneur de déposer le projet de budget pour l'exercice 1889. Le projet sera distribué lundi, et je prie la Chambre de nommer la commission du budget le plus tôt possible.

Les accidents du travail

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

Par 368 voix contre 52, la Chambre repousse un contre-projet de M. de Clercq, sur l'article premier, reposant sur la création de caisses de prévoyance constituées dans chaque département pour faire face aux indemnités dues aux ouvriers victimes d'accidents du travail. Ce contre-projet est combattu par M. Ricard.

La Chambre aborde l'examen d'un autre contre-projet de M. Keller, tendant à diviser les accidents en trois sortes : ceux qui sont dus à la faute du patron et dont il est seul responsable, ceux qui sont dûs à la faute de l'ouvrier et dont il est seul responsable, et enfin, ceux qui résultent du risque de l'industriel et dont la responsabilité doit être partagée entre le patron et l'ouvrier.

M Aujaine combat ce contre-projet; il signale la mesure prise par la compagnie de Commentry, à la suite d'un accident qui fit 80 victimes. La Compagnie a trouvé le moyen de mettre la moitié des pensions à la charge de la caisse de secours mutuels; c'est ainsi que le directeur de la Compagnie, homme religieux, comprend la manière de venir en aide aux ouvriers. (Applaudissements à gauche. Bruits à droite.)

M. Keller réplique en faisant l'éloge des patrons catholiques. La Compagnie de Commentry n'avait qu'une dette morale et elle l'a payée. (Applaudissements à droite).

Le contre-projet Keller est repoussé par 335 voix contre 145.

La suite de la discussion est ajournée. La séance est levée.

Séance samedi.

NOUVELLES DU JOUR

Le Budget

Paris, 21 juin. — Voici la comparaison du budget avec celui de 1888 : Le projet de budget de 1889 laisse apparaître 34,909,964 fr. de recettes nouvelles et 34,837,875 francs de dépenses nouvelles.

Le projet est complété par le budget extraordinaire que le ministre des finances présente en même temps que le budget ordinaire. Ce budget s'élève à 192,952,260 francs dont 17,865,260 fr. pour la Guerre et 14,298,000 fr. pour la Marine.

La candidature Deroulède dans la Charente

Paris, 22 juin. 12 h. 42. — Le désarroi le plus complet continue à régner dans le camp boulangiste.

La décision du comité de la rue de Sèze n'est pas respectée par tous les partisans du général.

Le mouvement en faveur du maintien de la candidature Deroulède a été berné, mais ce dernier paraît, quant à présent, peu disposé à encourir, au deuxième tour, les risques d'une aventure dont le dénouement pourrait être plus piteux qu'au premier.

D'autre part, en dépit des démarches faites auprès de lui, par les courtiers électoraux de lo Dordogne, M. Thiébaud renoncerait à poser sa candidature dans ce département.

Plus avisé que M. Deroulède ou moins confiant dans les renseignements qui lui ont été transmis il serait peu soucieux de s'exposer à un échec retentissant.

La fréquentation des écoles

Paris, 21 juin, 10 h. 49. — Les municipalités nouvellement élues vont être invitées à nommer, dans chaque commune, les membres de la commission instituée pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles.

Changements diplomatiques. — L'état de M. de Bismarck

Berlin, 21 juin. — Les bruits de changements diplomatiques et du remplacement de M. de Munster, ambassadeur à Paris, sont sans fondement actuellement.

On dément également les bruits sur la santé de Bismarck; le chancelier s'est trouvé un peu fatigué, mais hier il se trouvait bien.

Après la clôture de la courte session du Reichstag et du Landtag, il se rendra à Friedrichsruhe.

Un français insulté par des étudiants allemands

Berlin, 21 juin. — Le *National Zeitung* dit :

« On annonce qu'un Français, en gare de Fribourgenbrisgau, a été insulté par des étudiants sans motif. Cette affaire est maintenant entre les mains du tribunal universitaire.

» Espérons que nous recevrons bientôt des nouvelles exactes et que les étudiants allemands seront sévèrement punis, le cas échéant. »

La proposition de M. Piou sur la commission du budget

Paris, 21 juin. — Une commission spéciale a été nommée aujourd'hui, pour examiner la proposition de M. Piou, tendant à exiger la présence des deux tiers au moins des membres de la commission du budget pour que les délibérations soient valables. L'honorable député de la Haute-Garonne demande, en outre, que tous les députés puissent assister aux séances de la commission, sans prendre part à la discussion. Cinq membres sont favorables à la proposition et six sont hostiles.

Un nouveau démenti sur les transports des fusils Lebel hors de la France

Une note Havas dit :

« Plusieurs journaux ont reproduit l'information donnée par la *Revue Périodique*, et d'après laquelle, deux wagons de fusils Lebel seraient tombés entre les mains d'une puissance voisine.

» Cette information est absolument fausse. »

Un conseiller municipal radical

La Flèche, 21 juin. — Le citoyen Buisnéan, banquier à La Flèche, qui figurait sur la liste radicale aux dernières élections et qui avait été élu, vient de déposer son bilan.

Le tribunal l'a déclaré en faillite. Les scellés ont été aussitôt apposés chez lui. Il a naturellement donné sa démission de conseiller municipal.

Un legs de Frédéric III

Berlin, 21 juin. — L'empereur a légué à l'impératrice Victoria son palais « Sous les Tilleuls » de Berlin et son château de Charlottenbourg.

Bandes d'internés fuyards en Sibérie

Saint-Pétersbourg, 21 juin. — On signale l'apparition, dans les régions du sud-ouest, de la Sibérie, de bandes d'internés fuyards.

Les réfugiés se sont divisés en deux grandes bandes armées et opèrent d'après un plan établi d'avance. L'une de ces bandes vient de pénétrer dans l'Asie centrale. Des troupes régulières ont été envoyées à sa rencontre, la police locale étant insuffisante à lutter avec ces désespérés qui n'ont plus rien à perdre.

Le comte de Waldersée

Berlin, 20 juin. — Le bruit court que la position actuelle du comte de Waldersée subirait quelque changement par suite de désaccords avec le chancelier.

M. de Puttkamer

Berlin, 21 juin. — Déjà on annonce le retour aux affaires de M. de Puttkamer, l'ancien ministre de l'intérieur et ami personnel du nouvel empereur.

M. de Puttkamer redeviendrait ministre de l'intérieur avec des moyens d'action beaucoup plus étendus en matière de police d'Etat (Staatspolizer). M. de Puttkamer appliquerait toute une série de mesures policières contre les socialistes et surtout à l'égard des étrangers habitant l'Allemagne ou s'y trouvant, même actuellement.

Mesures policières en Allemagne

La Post croit savoir que des mesures vont être prises d'accord entre le nouvel empereur et le prince de Bismark dans l'intérêt de la sûreté de l'Empire.

Il faut donc s'attendre à une série d'incidents à l'intérieur de l'Allemagne.

Insinuation grave

Il se prépare maintenant une campagne rétrospective contre Mackenzie et Victoria. M. Schrœder, à Vienne, a déjà ouvert le feu. Le scandale va commencer.

Et, tenez, en voulez-vous la preuve ?

Voici que circule à Friedrichkrons le bruit que des documents précieux ont disparu, et l'on insinue hautement que ce sont les médecins anglais qui les ont expédiés en Angleterre.

MM. Mackenzie et Howel ont fait partir dès jeudi dernier, leurs bagages ; il n'en fallait pas plus pour augmenter les soupçons, et vendredi le château était cerné. On eût dit une place assiégée. Le colonel baron Natzmer, des hussards, reçut l'ordre de surveiller en personne « les Anglais », et, sitôt que Frédéric eut rendu le dernier soupir, il les consigna six heures dans leurs chambres, comme des prisonniers ou de simples malfaiteurs.

L'impératrice elle-même ne pouvait plus circuler. Guillaume fit séquestrer tous les papiers et dresser un protocole, puis il donna l'ordre de rendre aux Anglais leur liberté. Mackenzie en était livide.

Des scènes inouïs ont eu lieu jusque dans la chambre mortuaire. Le *National Zeitung* dit textuellement : « Ces détails ne se peuvent pas reproduire. » Je les connais et vous demande la permission de garder le silence.

Aujourd'hui, Victoria veut, à tout prix, quitter l'Allemagne et se retirer en Angleterre. Guillaume II, comme chef de la famille, s'y oppose, sous prétexte qu'il veut voir ses sœurs à Postdam.

LETTRES PARISIENNES

On connait par les prospectus d'émission des obligations à lots de la Compagnie de Panama, les conditions des tirages. Du 16 août 1888 au 15 juin 1913, il y aura 6 tirages par an : 3 lots de 500.000 francs, 3 lots de 250.000 francs, 6 lots de 100.000 francs et 354 lots variant de 20.000 à 1.000 francs. Et pour participer à tous ces tirages il suffit d'avoir une action qui coûte 349 fr. 34 à verser en dix-huit mois par petites fractions avec des facilités de paiement comme jamais on n'en avait donné.

Ces primes sont garanties exactement comme le sont celles des bons de loteries que le Crédit foncier a émis récemment avec son succès considérable. Or les primes sont, proportions gardées, aussi importables et elles ont en plus l'attrait de grosses fortunes à réaliser sur le sort d'un numéro.

Les obligations à lots que la Compagnie de Panama émet en ce moment sont aussi avantageuses que ces titres que le public s'arrachait naguère par ce fait seul de leurs primes. Or elles ont en plus un intérêt de 15 francs payables semestriellement les 1er décembre et 1er juin de chaque année.

Après la première période de 25 ans dont nous venons de parler il y aura encore 4 tirages par an avec lots de 500,000 fr., 2 lots de 250,000 fr., 4 lots de 100,000 fr., plus 248 lots variant de 20,000 fr., à 1,000 fr. En outre, l'amortissement à 400 fr. par obligation commencera à partir de 1913.

Pour garantir ces lots et ces remboursements, une somme de 60 francs sera prélevée à l'émission sur chaque obligation et déposée dans les caisses d'une société civile formée entre tous les souscripteurs des obligations de cet emprunt et placée en Rentes françaises ou en Titres garantis par le gouvernement français. On voit que ces garanties sont absolument certaines.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Le commerce des tissus avec la Turquie

Voici les indications données à ce sujet par le consul de France à Salonique :

« *Tissus de laine et de coton* (de 500.000 à 800.000 fr.). — Les tissus français se composent de lainages, de cotonnades, de toiles et de tissus mélangés. Sur un million et demi à deux millions de tissus importés, l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne et la Suisse représentent les trois quarts du capital.

» On estime particulièrement les tissus français ; il n'y a pas de grands efforts à faire pour se substituer aux produits étrangers si l'on entre fermement dans la voie de fabrication très ordinaire. Les tissus suisses dont j'ai envoyé de nombreux échantillons, pourront, à cet égard, fixer nos fabricants qui, à côté de ces articles, trouveront toujours le placement des tissus soignés et solides.

» *Draps* (de 60.000 à 80.000 fr.). — C'est l'Italie qui fait la plus forte concurrence au drap français.

» Les prix varient suivant qualité de 8 à 10 fr. Les couleurs les plus demandées sont le noir, les quadrillés étroits, les gris et les marrons. On aurait avantage à introduire le métrage inscrit sur chaque pièce ; je veux dire que suivant le nouveau procédé on demande que chaque mètre soit indiqué sur l'étoffe même.

» *Soieries* (de 200.000 à 300.000 fr.). — Les fabriques de Lyon reprennent une supériorité incontestée sur la place de Salonique, en même temps qu'elles conservent leur situation par les articles riches, elles ont ressaisi le marché par les soieries les plus ordinaires, sur ce point les fabriques allemandes sont distancées.

» *Nouveautés* (de 100.000 à 150.000 fr.). — L'importation des nouveautés augmente sensiblement, principalement pour les qualités ordinaires. Il y a lieu de se préoccuper de fabriquer au meilleure compte possible, l'acheteur ne se préoccupant ni du mélange de la chaine et de la trame, ni de la solidité des couleurs. »

MARCHÉS DE LAINES A TERMES

Cours du 22 Juin 1888

(De nos correspondants spéciaux)

MOIS	Laine en suint de La Plata — LE HAVRE prima bonne cou 36 0/0 — Cote du jour	LE HAVRE — Cote précéd.	ANVERS prima courante 34 0/0 — Cote du jour	ANVERS — Cote précéd.	Peignés ANVERS — FRANÇAIS — Australie — Cote du jour	FRANÇAIS — Australie — Cote précéd.	FRANÇAIS — Buenos-Ayres — Cote du jour	FRANÇAIS — Buenos-Ayres — Cote précéd.	ALLEMANDS — Australie — Cote du jour	ALLEMANDS — Australie — Cote précéd.	ALLEMANDS — Buenos-Ayres — Cote du jour	ALLEMANDS — Buenos-Ayres — Cote précéd.
Janvier	169 ..	169 ..	157 ..	157 ..	...	...	557 50	555 ..	...	595 ..	557 50	555 ..
Février	...	...	157 ..	157 ..	...	...	557 50	555 ..	...	595 ..	557 50	555 ..
Mars	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Avril	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Mai	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Juin	166	166	156	156	...	...	545 ..	545 ..	...	585	552 50	552 50
Juillet	166	166	156	156	...	...	547 50	547 50	...	590	555 ..	552 50
Août	167	167	157	157	...	...	552 50	550	...	590	557 50	555
Septembre	168	168	158	158	...	...	555 ..	555	...	590	562 50	560
Octobre	169	169	158	158	...	...	557 50	555	...	595	567 50	565
Novembre	169	169	158	158	...	...	557 50	555	...	595	567 50	565
Décembre	169	169	157	157	...	...	557 50	555	...	595	562 50	560

Le Havre : marché à peine soutenu, vente ... balles. — Anvers : marché soutenu, vente 185,000 kil.

Situation industrielle et commerciale de Fourmies

(Bulletin bi-mensuel de la société du commerce et de l'industrie lainière de la région de Fourmies).

Fourmies, 21 juin 1888.

Laines brutes. — Les ventes se sont ouvertes à Londres avec une tendance excessivement ferme et beaucoup d'entrain. Les cours de la vente d'hier mercredi, ont été pratiqués sur les bases suivantes :

Can. 130	avec rare chardon	5.25	*en lavé*
Can. 140	»	5.50/5.75	»
Chaine 84/86	»	5.25/5.50	»

En laines de France, on ne peut plus obtenir les même prix qu'il y a quinze jours ; il faut payer un peu de hausse.

En laines de la Plata, aucun changement à signaler sur les cours de nos bulletins précédents.

Laines peignées. — En présence de la fermeté de Londres, quelques acheteurs se sont décidés à payer les plus élevés demandés par les détenteurs depuis quelques semaines.

Blousses. — Pas de changement dans les prix des blousses épurées, qui continuent à être enlevées au fur et à mesure de leur apparition.

Façons de peignage. — Les peignages sont toujours bien alimentés. Les prix pratiqués sont de 60 à 65 centimes pour Australie et Buenos-Ayres selon propreté avec cinq centimes de majoration pour échardonnage.

Pour laine de France très offerte en ce moment les prix sont de 50 à 55 centimes suivant qualité.

Façon de filature. — Pas de changement dans la situation. On continue à payer en moyenne 1 c. pour chaînes et 1 c. 10 pour canettes.

Fils. — Les cours actuels sont les mêmes que ceux donnés dans notre bulletin du 7 courant.

Il s'est traité passablement d'affaires sur cette base.

Tissus. — Pas de changement dans le cours des tissus. Tous les fabricants de notre région sont entièrement chargés pour quelque temps.

Condition publique. — Relevés bi-mensuels comparatifs du 7 au 20 juin :

En 1887 : laine peignée, 57.070 k. 20 ; laine filée, 168.992 k. 10 ensemble, 226.062 k. 30.

En 1888 : laine peignée, 104.977 k. 20 ; laine filée, 190.743 k. 40 ; ensemble, 295.720 k. 60.

Titrages, 461 opérations. — 531 opérations.

La laine à Londres

(De notre correspondant spécial) (Wool-Exchange City.)

Londres, 21 juin.

Ce soir encore on a disposé d'un catalogue énorme, près de 13.000 balles de laine d'Australie, sans que les prix éprouvent le moindre mouvement de recul ou même d'hésitation.

La France est aux achats et le négoce de Reims traite chaque jour de fortes quantités. La fabrique également opère avec entrain bien que ce soit les genres qu'elle favorise le plus qui aient subi la plus forte hausse depuis la cloture dernière.

Ce soir encore passablement de lots retirés fin d'avril et commencement de mai étaient réofferts, ils ont tous obtenu de un demi à deux deniers de hausse suivant leur nature et conditionnement.

Les croisés dont on offrent ce soir un très beau choix sont encore trop chers pour que le Nord de la France les puisse aborder franchement. Ce sont les anglais qui absorbent la presque totalité. L'Allemagne n'en prend que quelques lots fins et mi-fins qu'elle paie de grands prix.

Les laines à carde Cap et Australie sont de pleinement 5 0/0 plus chères qu'en avril. Les Cap en suint qui ont de la hauteur sont toujours vendus 1/2 denier de plus qu'alors. Leur prix étant de 6 1/2 à 7 d.

Laines

Anvers, 21 juin.

En disponible il a été traité 315 balles de laine la Plata, en suint.

Le Havre, 21 juin.

Ventes à terme : 75 balles de laine Buenos-Ayres, suint, type prima, bonne courante, sur juin, à fr. 166 les 100 kil.; 25 b. dito, sur août, à fr. 167; 50 b. dito, sur septembre, à fr. 168 et 100 b. dito, sur octobre, à fr. 169.

Marseille, 20 juin.

On a vendu 106 balles de laine Sousse, à fr. 95.

Berlin, 20 juin.

Vente publique de laines de Cap, de Berlin, beaucoup d'acheteurs très animés, prix 20 reichsmark par 100 kil. plus haut qu'en la dernière vente.

Situation Météorologique. — Roubaix, 21 juin. — Hauteur barométrique. 764 "—" (baisse) ; température, 7 heures du matin, 16 degrés au-dessus de zéro; 1 h. de l'après-midi, 20 degrés 5 h. soir, 11 degrés au dessus de zéro.

Paris, 21 juin. — La situation générale ne se modifie pas sensiblement. La pression reste assez uniforme et voisine de 760 m/m sur presque tout le continent, tandis que sur les Iles Britanniques de la Scandinavie se maintient une aire supérieuse à 765. Les vents sont faibles; ils dominent toujours du nord-est.

Des pluies orageuses sont signalées sur la mer du nord, en Allemagne et en France, principalement dans les régions du Sud.

La température monte très lentement. Ce matin le thermomètre marquait 7 degrés à Bodo, 12 à Paris, 16 à Hambourg, Perpignan, 21 à Rome et 31 à Biskra.

En France, les pluies orageuses vont continuer et la température va rester peu élevée.

A Paris, hier, ciel nuageux, pluie la nuit. Maximum : 19.5, minimum, 11.

L'ÉLECTION SÉNATORIALE DU NORD

DU JEUDI 21 JUIN 1888

Voici la fin de la physionomie de la journée dont nous avons donné hier la première partie :

L'électeur Boulanger

Comme nous l'avons dit hier, le général Boulanger n'est pas venu voter. Nous avons laissé supposer pour quelles raisons M. Boulanger s'est abstenu.

A titre de document, disons que le général était inscrit, sur les listes d'émargement du 1er bureau, sous le numéro 199 et cette mention, *Boulanger, Georges-Ernest*.

Affiche des radicaux

A quatre heures et demie on a affiché le placard suivant :

« Le Comité radical,

» Considérant que, d'une part, un certain nombre de délégués radicaux ont pris l'engagement de voter jusqu'au troisième tour pour le citoyen Giard ;

» Que, d'autre part, des délégués radicaux se sont MALHEUREUSEMENT engagés à se rallier à la candidature de M. Géry Legrand ;

» Que, dans ces conditions, l'élection de ce dernier est assurée.

» Qu'il importe peu que cette élection soit faite avec une majorité plus ou moins forte.

» Laisse à chaque député radical le soin de voter selon les engagements pris par lui.

» Félicite le corps sénatorial d'avoir donné *224 voix* au citoyen Giard qui n'en avait obtenu que 120 en janvier.

» Décide de profiter de ce mouvement progressiste pour s'organiser à l'avenir en dehors de toute alliance avec les opportunistes qui conduisent la République à sa perte.

» Vu Giard. » *Le comité radical.* »

Les résultats du vote

A cinq heures trois quarts, a eu lieu la proclamation du scrutin.

Voici les chiffres par bureau :

	L'Hériller	Legrand	Giard
1er bureau....	116	111	6
2e bureau....	86	139	8
3e bureau....	129	98	7
4e bureau....	120	109	6
5e bureau....	110	116	7
6e bureau....	92	128	10
7e bureau....	111	112	11
8e bureau....	87	127	9
9e bureau....	89	123	10
10e bureau....	104	126	4

Une observation à faire :

Tandis que dans certains bureaux M. le général L'Hériller, gagnait quelques voix radicales qui ne voulaient, à aucun prix, de la candidature opportuniste, il en perdait, dans quelques autres bureaux.

Il y a donc des conservateurs qui, entre le premier et le second tour de scrutin, ont eu le temps de changer d'opinion et de se dédire à trois heures d'intervalle.

Ce fait, qui porte, en soi sa condamnation, est ce que dans la langue usuelle on appelle une défection, et vaut la peine d'être signalée.

L'élection de M. Géry Legrand a été naturellement accueillie avec joie par les délégués opportunistes qui se sont époumonnés à crier : « Vive la République ! Vive Géry Legrand! »

La sortie, cependant, s'est opérée avee assez de calme.

Peu de monde, relativement, stationnait alors sur la place de la République.

Le patriotisme des opportunistes

Les délégués se sont éparpillés dans les divers quartiers de la ville.

La majeure partie d'entre eux se sont empressés de se diriger vers la gare afin de regagner, le soir même, leur domicile respectif.

A sept heures, il s'est produit un fait profondément attristant, pour les vrais patriotes et que nous voudrions n'être pas obligés de relater.

Plusieurs opportunistes, réunis au *Café Gosselin*, place de Rihour, poussaient à tue-tête les cris de : « Vive la République ! vive Géry Legrand ! »

Quelques étudiants de l'Université catholique qui passaient, en ce moment, crurent devoir s'écrier : « Vive la France ! » S'il est un cri qui doit rallier tous les bons Français, c'est assurément celui-là.

Mais il paraît que certains opportunistes ont horreur d'une acclamation en l'honneur de la Patrie française, car deux ou trois des individus précités, se levèrent exaspérés, la menace à la bouche et l'un d'eux, un jeune homme dont nous ne citons pas le nom, par égard pour la famille et par compassion pour lui-même, se mit à crier, derrière l'un des étudiants :

« A bas les catho ! à bas les mouchards !

L'un de nos amis fit observer à ce monsieur qu'il n'était nullement mouchard et ajouta :

« Si vous n'êtes pas contents, je me tiens à votre entière disposition ! »

L'autre s'esquiva, tout en criant encore à une certaine distance : « A bas les mouchards ! »

Quelques instants plus tard, sur la Grande-Place, deux autres étudiants répondirent à des provocations opportunistes par le même cri de : « Vive la France! »

Ils furent bientôt entourés par une bande de voyous et de gamins escortés par quelques étudiants de l'Etat.

Cette tourbe les poursuivit dans la rue Nationale aux cris de : « A bas la calotte. »

Les deux jeunes gens furent indignement molestés, toujours par derrière. Les autres les couvrirent de crachats, leur jetèrent de la boue.

Au coin du boulevard et de la rue Nationale, quelques individus les frappèrent même à la tête et sur le dos, toujours par derrière.

Les étudiants se réfugièrent au *Café Octave*.

La tourbe qui les pourchassait, stationna devant cet établissement en proférant des injures et des menaces.

Au bout de dix minutes, nos deux amis sortirent par le corridor donnant sur la rue Nationale, mais *il furent reconnus et la canaille vocifèra* : « Voici les catho ! tombons dessus ! »

Nous avons à noter une courageuse intervention qui s'est alors produite et qui fait le plus grand honneur à son auteur.

Un passant, M. Desreumaux, conseiller municipal et délégué sénatoriale de Quesnoy-sur-Deule, voyant ces deux jeunes gens outragés par cette tourbe, s'avançant vers les insulteurs, et leur dit : « C'est écœurant de voir deux jeunes gens poursuivis par quatre cents voyous ! »

Ces paroles provoquèrent de véritables hurlements. On se serait crû transporté dans une ménagerie.

Un individu s'approcha de M. Desreumaux et *reprocha de traiter les républicains de voyous.*

« Je n'ai pas dit, répliqua M. Desreumaux, que les républicains étaient des voyous. Je ne confonds pas les républicains honnêtes avec les gens qui ont le courage de se jeter à quatre cents sur deux jeunes gens. Si vous vous reconnaissez parmi ceux que j'ai appelés voyous, tant pis pour vous ! »

Ces courageuses paroles allaient valoir à M. Desreumaux, un mauvais parti. Tous ces gens allaient se ruer sur lui, quand la police arriva, le dégagea et le protégea jusqu'à la place de Rihour.

Quant aux deux étudiants, ils avaient pu s'éloigner tranquillement.

Une autre bagarre s'est produite sur le boulevard de la Liberté; des coups de cannes ont été échangés et un étudiant de l'Etat s'est trouvé assez maltraité.

C'est égal, on se demande si on est dans une ville française ou à Berlin. Où allons-nous, s'il n'est plus possible de crier : « Vive la France ! » sans se voir immédiatement molestés.

La sérénade des pompiers

A dix heures et demie, la musique des sapeurs-pompiers est allée donner une sérénade à M. Géry Legrand qui demeure, comme on le sait, rue Nicolas-Leblanc.

Les becs de gaz de la façade de l'Hippodrome avaient été allumés afin d'éclairer les musiciens pendant leur aubade.

Le public était très restreint : une centaine de personnes environ, et comme enthousiasme trois cris de : Vive Géry Legrand !

Les pompiers avaient été convoqués pour dix heures en grande tenue.

Dans le cas où M. Géry Legrand n'aurait pas été élu on devait faire simplement une répétition.

La soirée a été calme, du moins, sur la voie publique.

***

Le *Nord* apprécie ainsi le résultat de l'élection sénatoriale du Nord :

« Beaucoup de radicaux ont encore confiance, malgré les *enseignements du passé, dans l'honnêteté politique* de nos adversaires républicains. Ils font preuve, selon nous, d'une bonne volonté excessive. La bonne foi des opportunistes? Ne sommes-nous pas assez payés pour savoir ce qu'en vaut l'aune.

» Nous eussions désiré voir les électeurs radicaux persister jusqu'au bout dans leur attitude, et conserver à la candidature Giard les nombreux suffrages qu'ils lui avaient spontanément accordés au premier tour de scrutin.

» Nous avons eu l'occasion de l'écrire déjà : les modérés — les opportunistes — ne consentiront à traiter avec le parti radical, nous ne les amènerons à composition que le jour où nous leur aurons démontré que nous sommes les maîtres du champ de bataille électoral. Pour cette démonstration, il est nécessaire que nous les mettions en échec.

» Mais, dira-t-on, vous assurerez le succès du candidat réactionnaire.

» C'est possible, c'est certain même. Nous ne commettrions pas, à tout prendre, un bien grand crime. Il y a des républicains qui le sont tant réactionnaires, M. Claeys par exemple, que nous ne verrions pas grand mal à cela. La leçon, d'ailleurs, serait profitable aux opportunistes.

» L'ordre du jour voté par les électeurs radicaux nous donne, quant à nous, une entière satisfaction. Il nous plaît surtout parce qu'il marque bien nettement les tendances actuelles du parti radical.

» Le parti radical, dit-il, s'organisera, à l'avenir, en dehors de toute alliance avec les opportunistes. »

» Nous voulons retenir cette affirmation. Elle aura nous en sommes sûr, son plein effet. Que les radicaux se groupent, qu'ils assurent la propagande de leurs idées, et ils rallieront à eux tous les républicains qui veulent aller de l'avant et entreprendre les réformes que réclame notre organisation politique et sociale.

» Le succès est à ce prix.

» La manifestation qui a été faite aujourd'hui par le suffrage restreint sur le nom de M. Giard, manifestation dont nous sommes redevables surtout aux arrondissements d'Avesnes et de Valenciennes, nous sera un encouragement pour l'avenir. Il n'y a plus qu'à marcher. Ce ne sont pas les bonnes volontés qui manquent : il faut les utiliser. » C. Lespilette. »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La liberté comme en Turquie. — La préfecture du Nord interdit les processions à Roubaix.

Or, voici ce que nous lisons dans une lettre de Smyrne, en date du 12 juin :

« Smyrne, 12 juin.

« Si, en France, vos processions le plus souvent ne peuvent sortir des églises, il n'en est pas de même dans l'empire ottoman, ce qui, soit dit en passant, n'est guère à votre honneur ! Le gouvernement turc, non-seulement permet que le Saint-Sacrement soit porté triomphalement dans les rues, mais encore il envoie des troupes pour escorter et faire la haie autour du Dieu mystérieux qu'adorent ses sujets.

» A Constantinople même, on ne se contente pas de faire les processions dans les cours des églises, mais le Saint-Sacrement est porté avec les plus grands honneurs à travers les rues de la capitale. »

Et dire que des catholiques français sont en droit de demander, à leur gouvernement, la liberté comme en Turquie !

Un violent orage s'est abattu sur notre ville, jeudi après-midi ; une pluie torrentielle n'a cessé de tomber pendant quelques heures ; plusieurs fils télégraphiques ont été brisés.

Nous apprenons que la foudre est tombé sur une grange, au Molinel à Marcq-en-Barœul et que ce bâtiment a été réduit en cendres.

A Marquette la foudre est également tombée. Nous donnerons demain, de plus amples détails.

Une conférence sur le Sénégal. — M. Taylor, missionnaire protestant au Sénégal, est venu donner une conférence au temple de la rue des Arts, dans la soirée de jeudi.

M. Taylor est un nègre de forte carrure, aux épaules athlétiques, réalisant un des plus beaux types de sa race.

Mais il joint à toutes ces qualités corporelles une finesse d'esprit, une correction de langage, un esprit d'à-propos vraiment surprenant ; il a, de plus, les qualités actives d'un véritable orateur. Il a tenu son auditoire sous le charme de sa parole claire et méthodique. Sans partager son opinion sur certaines réflexions qu'il a émises, nous pouvons dire qu'il a fourni sur le Sénégal, sur les mœurs et les habitudes des habitants, sur la civilisation du pays, des renseignements intéressants.

Le Sénégal est une colonie française trop connue pour que nous nous arrêtions à la description géographique.

Ce pays très riche a fait l'objet des convoitises de notre puissante rivale commerciale qui tente d'y établir des comptoirs et d'y répandre son influence.

Les Maures ont propagé dans le Sénégal la religion mahométane ; elle s'y pratique avec beaucoup de superstitions de l'ancien fétichisme des nègres. Les devins et les sorciers y sont en grand honneur.

La femme au Sénégal est responsable de son mari. Si le mari est damné, la femme l'est également. Elles mettent, pour éviter cet inconvénient, un très grand soin à en choisir un bon. Mais si elles ne parviennent pas à assurer leur salut dans sa compagnie elles lui rendent leur dot qui est de 20 à 1000 francs et le quittent.

Comme une femme ne peut pas entrer au paradis sans mari, les fétiches à sa mort lui en vendent un selon sa condition. Pour expliquer leur polygamie les habitants du pays invoquent deux arguments, dont le dernier surtout est typique. D'abord, disent-ils, les femmes existent dans le monde dans la proportion de 4 contre un homme. Dès lors, le plan divin est tel. Ils ajoutent ensuite. Quand une femme est seule avec son mari elle arrive à se croire à son égal et à n'avoir plus conscience de la supériorité du chef de la famille sur l'épouse. Quand le mari a plusieurs femmes au contraire elles sont plus prévenantes pour leur maître et seigneur, et rivalisent de zèle.

Les points de la doctrine évangélique que les naturels du pays n'admettent que difficilement sont ceux relatifs au mariage chrétien et à la Providence. Le mariage chrétien, disent-ils, est bon pour les blancs, mais mauvais pour les noirs. Quant à la Providence, il n'y croient pas et considèrent Dieu comme un fétiche immobile, heureux de sa félicité, mais indifférent aux misères du monde. Pour combattre cette négation de la Providence il faut leur remettre en mémoire que les femmes du pays, craignant un danger, versent au seuil de leur porte le sang d'une poule blanche ; que les tribus, craignant une guerre, versent autour du camp le sang d'un taureau ; et que ces cérémonies expiatoires de leur culte sont en rapport avec l'idée d'expiation chrétienne.

La résurrection du Dieu des chrétiens produit également sur eux une grande influence, et l'on voit des naturels du pays se convertir au christianisme en disant : « Mahomet est mort tandis que le Dieu des chrétiens est ressuscité. »

Jean d'Audenarde.

Commissaire de police. — M. Henry, commissaire central de police de Boulogne, ancien commissaire du 2e arrondissement à Roubaix, serait, paraît-il, nommé commissaire de police à Lille.

Nécrologie. — *Mort de M. André Barbes.* — Une dépêche de Cannes annonce la mort de M. André Barbes, ancien rédacteur au *Clairon*, à l'*Action* et à la *France nouvelle*.

Beaucoup de Roubaisiens se rappellent, sans doute, la conférence que M. André Barbes a donnée, il y a cinq ans, à Roubaix.

FEUILLETON DU 23 JUIN. — 18 —

LE PARRICIDE

par A. Belot et J. Dautin

PREMIÈRE PARTIE

L'affaire de la rue Cardinet

XIII

Guidé par le commissaire, M. Thurier conduisit Laurent dans l'allée où celui-ci avait été, le matin même, heurté par Moule ; et, lui montrant la plate-bande dans laquelle il avait marché :

— Que dites-vous de ces empreintes ? lui demanda-t-il, ne vous semblent-elles pas les mêmes que celles que vous venez d'examiner sous les fenêtres de la cuisine ?

— Pardon, fit Laurent, vous vous méprenez, ces pas, c'est moi qui les ai faits ce matin.

— Eh bien ! qu'importe ?

— Comment... qu'importe ?

— Oui, si ces empreintes sont absolument pareilles à celles de là-bas ?

— Comment? pareilles... Mais alors... mais vous supposez donc ?...

— C'est vous qui êtes l'assassin ! dit M. Thurier en lui jetant un regard terrible.

— Qui ?... moi... j'aurais assassiné... Ah ! mon Dieu ! balbutia Laurent d'une voix étouffée.

Il chancelait comme un homme ivre.

— Oui, c'est vous qui êtes l'assassin, répéta M. Thurier.

Laurent se redressa, et passant rapidement la main sur son front.

— Ah çà, voyons... est-ce que je rêve ?... C'est bien cela, n'est-ce pas ? vous supposez que j'ai assassiné... Mais c'est de la folie ! c'est absurde !... Ah ! par exemple... un fils qui tue sa mère... Voilà que je suis un parricide maintenant !... Ah ! ah !...

Il riait d'un rire nerveux et saccadé.

— Oui ! pas mal joué, dit froidement M. Thurier : mais toutes vos démonstrations, si ingénieuses qu'elles soient, ne saurait prévaloir contre l'évidence, contre les preuves matérielles qui vous accablent.

Laurent regarda fixement.

— Voyons, c'est sérieux, dit-il, vous parlez d'évidence, de preuves matérielles.

— Sans doute. Est-ce que cette comparaison entre les pas de l'assassin et les vôtres ne vous suffit pas ? Est-ce que les empreintes ne sont pas les mêmes ?

— Mais c'est impossible, c'est faux ! s'écria Laurent.

— Ainsi vous niez ?...

— Si je nie... je crois bien !... puisque je vous dis que c'est impossible !... Venez.

Et, en proie à une exaltation terrible, il ramena vivement le juge et le commissaire vers la fenêtre de la buanderie.

Avant que ceux-ci eussent pu le retenir, il avait imprimé énergiquement son pied sur le sol, à côté d'une des empreintes laissées par l'assassin, et il s'était penché avidement pour confronter. Aucun doute n'était possible : la similitude était complète. Laurent restait immobile, les yeux fixés sur le sol. Il était pour ainsi dire fasciné. Enfin, il releva lentement la tête : son visage était décomposé, sa poitrine oppressée.

— C'est incompréhensible ! murmura-t-il d'une voix éteinte.

Puis, se ranimant :

— Messieurs, je vous l'ai dit, c'est impossible. Quoi ! un fils assassiner sa mère... Oh ! vous ne le croyez pas... Je comprends maintenant vos soupçons... Oui ces pas qui se ressemblent... Mais c'est un hasard, une fatalité... je vous le jure.

M. Thurier et le commissaire l'écoutaient avec une indignation mêlée de pitié.

— Et, dit M. Thurier, c'est sans doute aussi par une fatalité déplorable qu'on a trouvé ce bouton de manchette là-bas, à l'autre extrémité du jardin ?

Laurent eut un tressaillement affreux.

— Oh ! s'écria-t-il, c'est vrai ! encore cela! Comment se fait-il ?

— Vous ne nierez pas que cet objet vous appartienne ? dit M. Thurier ; vous l'avez reconnu.

Laurent ne répondit pas. Il était accablé et se soutenait à peine. Un agent passa son bras sous le sien et aida l'emmener vers la rue des Couronnes.

Ici encore, une constatation redoutable : les bottines de Laurent étaient légèrement éraflées par le bout, et cela provenait manifestement d'un frottement contre une surface rugueuse, la paroi d'un mur, par exemple. Le malheureux n'eut pas la force de contester. Il ployait sous ces preuves qui s'accumulaient contre lui. Il baissait la tête et gardait un morne silence. Cependant quand il entendit le juge déclarer sa mise en état d'arrestation et ordonner aux agents de le conduire au dépôt de la Préfecture, il reprit un peu d'énergie.

— Mais non, s'écria-t-il, je suis innocent ! Vous le voyez bien ! Est-ce qu'un fils assassine sa mère?... Vous ne ferez pas cela, je ne veux pas !

Il se débattait et repoussait les agents qui voulaient s'emparer de lui. Il fallut enfin qu'il se soumit. Alors de grosses larmes s'échappèrent de ses yeux. Il tâcha de fléchir le juge d'instruction.

— Oh ! je vous en supplie, dit-il, attendez ; vous verrez que je ne suis pas coupable...

— Et ces preuves ? dit M. Thurier.

— Ces preuves, est-ce que ce sont là des preuves ? Est-ce qu'il y en a jamais assez pour un crime comme celui-là? Je sais bien... il y a des apparences... Comment cela se fait-il ? Oh ! c'est incompréhensible... il y a une fatalité... Mais cela s'expliquera... Oui, il le faudra bien !

— Et Mariette que vous oubliez ? Elle vous a reconnu, dit le commissaire.

— Mariette ? Oh ! non, ce n'est pas vrai.

— Elle a détourné la tête, effrayée, en vous apercevant.

— Non ! elle n'avait pas sa raison, elle ne savait pas ce qu'elle faisait.

— Elle va mieux ; elle ne tardera pas à parler.

— Ah ! Dieu le veuille ! c'est là mon espoir, dit Laurent. On saura la vérité, et vous regretterez ce que vous faites en ce moment.

Les agents l'emmenèrent. Il ne fit aucune résistance : toutes ces émotions l'avaient brisé. Mais déjà la nouvelle de son arrestation s'était répandue.

Quand il parut sur le seuil de l'allée, des cris et des menaces s'élevèrent de toutes parts.

— A mort le parricide ! criait la foule.

Les agents eurent beaucoup de peine à le soustraire à l'indignation publique.

XIV

Le docteur Cerisier était prévenu : l'autopsie devait avoir lieu sans retard. Le juge d'instruction, après le départ de Laurent, fit enlever et transporter le corps de madame Dalissier. Puis il se mit en devoir d'achever dans l'appartement la perquisition commencée par le commissaire de police.

Le secrétaire contenait, outre divers papiers et objets sans importance, des titres, valeurs et récépissés pour 120,000 francs environ. C'était vraisemblablement toute la fortune de madame Dalissier. Ce chiffre, d'ailleurs, s'accordait avec la déclaration faite par Laurent dans son interrogatoire.

Un grand coffret en ébène, posé sur une console dans le salon, avait attiré l'attention du juge. Le commissaire en trouva la clef dans un tiroir et l'ouvrit.

A. Belot et J. Dautin

(A suivre).